

SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AVRIL 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le septième jour du mois d'avril en l'an deux mille neuf, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Gratien Tardif
Michel Cameron

Absent : Jean-Pierre Ducruc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 5 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal
 - Séance ordinaire du 03 mars 2009
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer et transferts budgétaires
 - Rapports financiers au 31 décembre 2008
 - Démission de Mme Claudine Fontaine, technicienne en urbanisme
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
 - Réparation du compresseur n° 4 – Soumission(s)
 - Rapports financiers au 31 décembre 2008
- 5) Congrès
 - L'Association Québécoise des Arénas et des Installations Récréatives et Sportives (AQAIRS)
 - Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)
 - L'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- 6) Demande d'aide financière
 - Coopérative Jeunesse de Services de Sainte-Croix
- 7) Service des incendies de Sainte-Croix
 - Politique de rémunération salariale
 - Modification à la résolution n° 073-2008
 - Règlement concernant la sécurité incendie
 - Avis de motion (règlement n° 425-2009)
- 8) Service de premiers répondants de Sainte-Croix
 - Engagement de M. Nicolas Parent
 - Engagement de Mme Julie Caron
- 9) Urbanisme
 - Comité consultatif d'urbanisme (rapport 18 mars 2009)
 - Dépôt

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AVRIL 2009

Demande de dérogation mineure

- Excavation Réjean Lemay inc., lot 3 592 126

Projet de règlement numéro 426-2009 aux fins de modifier le « Règlement de zonage » numéro 389-2007 (normes pour affichage commercial en zone agricole)

- Adoption du projet de règlement
- Avis de motion

Projet de règlement numéro 427-2009 aux fins de modifier le « Règlement de zonage » numéro 389-2007 (agrandissement d'une utilisation du sol dérogatoire en zone agricole)

- Adoption du projet de règlement

10) Voirie

Prolongement de la rue Leclerc et du chemin de l'Aqueduc

Dépôt du certificat en vertu de l'article 555 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM)

- Règlement d'emprunt numéro 424-2009

Développement de la rue Tardif (phase 1) dossier 502628

- Lotissement
- Entente avec le promoteur

Réfection de voirie aux rues Legendre, des Saules et des Peupliers

- Relevés topographiques et mise en plan (offre de service)

Nettoyage des rues

- Soumission(s)

11) Hygiène du milieu

Usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard

Construction d'un 3^e puits et d'infrastructures à Saint-Édouard

- Participation financière n° 24 de Saint-Édouard (G.P.C. Excavation inc.)

12) Santé et bien-être

Office municipal d'habitation de Sainte-Croix

- Prévisions budgétaires 2009

13) Loisirs et culture

Parc Jean-Guy Fournier

- Tarification des équipements
- Équipements - Soumission(s)

Terrain de soccer

- Rachat de servitude d'Hydro-Québec et mandat

Route verte (axe n° 3) sur la route Pointe-Platon

- Approbation du tracé et engagement

14) Varia

Centre-Femmes Lotbinière

- Dépôt de la déclaration citoyenne des femmes de Lotbinière

Période de questions

Levée de l'assemblée

079-2009

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

PROCÈS-VERBAL

080-2009

SÉANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2009

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AVRIL 2009

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 03 mars 2009 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

081-2009

COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE MARS 2009

SALAIRES BRUTS DU 22 FÉVRIER 2009 AU 28 MARS 2009	MAIRE ET CONSEILLERS	14 942.28
	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS)	16 295.47
	URBANISME	205.66
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, PERSONNEL ÉLECTORAL, BRIGADE, POMPIERS, MACHOIRS VIE, P/R, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, PAT. EXTÉRIEURE & T/JEUX	30 978.05
	AVANTAGES SOCIAUX	6 410.54
	SOUS-TOTAL	68 832.00

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) MARS 2009

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	148.47
	TOTAL	68 980.47

COMPTES PAYÉS DE MARS 2009 - RATIFICATION

HYDRO- QUEBEC	04-03-09	668 500 353 582	2,311.93	POSTE INC. JANV. FÉV.	
HYDRO		668 500 353 583	135.71	S.POMP.LAFLEUR JANV.	
		668 500 353 584	131.89	ÉCL.URBAIN JANV. FÉV.	
					2, 579. 53
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS QUINC	04-03-09	407854	48.18	RUBAN DANGER INCENDIE	
					48.18
BANQUE NATIONALE DU CANAD	04-03-09	2849	80.77	ESSENCE INCENDIE	
ULTRAMAR		3560	17.77	ESSENCE INCENDIE	
		4093	58.02	ESSENCE INCENDIE	
		6436	55.86	ESSENCE INCENDIE	
		6761	94.01	ESSENCE INCENDIE	
	2009-03-02		1.53	ESCOMPTE ULTRAMAR	
					304.90
BELL MOBILITE PAGETTE	09-03-09	QU- 279861039	236.85	MESSAGERS INC.P/R	
BELL					236.85
CARREFOUR JEUNESSE- EMPLOI	09-03-09	2009-03-06	250.00	APPUI FINANCIER	
CARRE					250.00
CHAPITEAU RIVE-SUD INC.	09-03-09	2009-03-06	105.00	LOCATION CHAPITEAU SOCCER	
CHAP					105.00
FONDATION DU DOMAINE JOLY	09-03-09	2009-03-06	1,000.00	APPUI FINANCIER	
FOND					1,000.00
HYDRO-QUEBEC	09-03-09	617 200 196 567	102.99	S.POMP.LECLERC JANV.	
HYDRO		668 500 357 127	922.60	ÉCLAIR.URBAIN FÉV.	
		668 500 357 128	113.06	ÉCLAIR.RURAL FÉV.	
					1,138.65

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AVRIL 2009

LES INDUSTRIES DE LA RIVE	09-03-09	11208	691.90	REMB.ERREUR PAIEMENT S.I.P.C.	
IND					691.90
POSTES CANADA	09-03-09	9420900282	132.97	AVIS MUNICIPAL 95	
POSTES					132.97
SOCIETE DE L'ASSURANCE	09-03-09	2009-03-06	3,009.00	IMMATRICULATIONS VEHICULES	
SOC. DE					3,009.00
TELUS MOBILITE	09-03-09	2009-03-06	140.64	SERVICE JANVIER VOIRIE,C/COMM.	
TELUS M					140.64
CAISSE POPULAIRE STE-CROIX	10-03-09	2009-03-10	6,262.58	REMISE FÉV. 2009	
CAISSE M					6,262.58
CAISSE POPULAIRE STE-CROIX	10-03-09	2009-03-10	2,351.28	AVEC ASS. FÉV. 2009	
CAISSE R		2009-03-10	816.83	SANS ASS. FÉV. 2009	
					3,168.11
CENTRALE DES SYNDICATS DE CENTRALE	10-03-09	2009-03-10	217.67	REMISE FÉV. 2009	
HYDRO-QUEBEC	16-03-09	600 000 406 096	426.39	GAR.MUNICIPAL FÉVRIER	
HYDRO		665 800 176 052	1,544.93	S.POMPAGE GARNEAU FÉVRIER	
		678 400 169 788	2,608.06	C/COMM.FÉVRIER	
					4, 579. 38
LES ENTREPRISES J.-R. AUG	16-03-09	2814	464.19	ABRASIF TROTTOIRS	
JR AUGER		2838	232.79	ABRASIF GARAGE, CHALET SPORTS	
		2839	169.31	ABRASIF GARAGE, C/COMM.	
		2852	445.85	ABRASIF TROTTOIRS	
		2872	794.36	ABRASIF TROTTOIRS, CHALET SPORTS	
		JANVIER-13	6,114.06	DÉNEIGEMENT TROTTOIRS	
		JANVIER-3	5,305.13	DÉNEIGEMENT CÔTE ET RUE BATEAU	
					13,525.69
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	16-03-09	579193	91.20	ACHATS VOLUMES	
LIBRAIRI		579194	26.20	ACHATS VOLUMES	
		584293	31.45	ACHATS VOLUMES	
		584295	36.70	ACHATS VOLUMES	
		584296	72.25	ACHATS VOLUMES	
		584334	9.30	ACHATS VOLUMES	
					267.10
LES PRODUITS AMS-TERDAM	16-03-09	1912735	290.27	CRAYONS PROMOTIONNELS	
PRODU					290.27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	16-03-09	5896	78.00	ESSENCE GMC	
ULTRAMAR		5897	33.97	DIESEL KUBOTA	
		6100	49.00	ESSENCE DAKOTA	
		6115	21.01	ESSENCE COMPACTEUR	
		6224	15.86	ESSENCE DAKOTA	
		7097	83.00	ESSENCE GMC	
		7622	34.00	DIESEL KUBOTA	
		7679	52.00	ESSENCE DAKOTA	
		8497	53.00	ESSENCE DAKOTA	
		9381	49.01	ESSENCE DAKOTA	
		2009-03-13	2.17-	ESCOMPTE ULTRAMAR	
					466.68
DOCUMENT EXPRESS ENR.	23-03-09	90923	710.83	AVIS MUNICIPAL 9	
DOCUMENT					710.83
GROUPE CASTONGUAY INC.	23-03-09	39778	691.70	ENT.RÉSEAU ÉCLAIRAGE FÉVRIER	
GAETAN					691.70
GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.	23-03-09	187320	66.90	DÉCHET RUE BATEAU FÉVRIER	
GAUDREAU		188257	7,984.80	DÉCHET & RÉCUP. FÉV.	
					8,051.70
JOHN MEUNIER INC.	23-03-09	82577	519.42	CHLORE	
JOHN					519.42
LES MAGASINS KORVETTE LTE	23-03-09	180147737	11.07	SERViette EAU SALLE SPECTACLES	
KORVETTE					11.07
PG GOVERN QC INC.	23-03-09	STD2220	304.76	INSTAL. PORTABLE URB	
P.G.					304.76
QUINC. MAURICE HAMEL & FI	23-03-09	408545	33.21	PIÈCES CHALET SPORTS	

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AVRIL 2009

QUINC	408546		26.48	PIÈCES CHALET SPORTS	
	408582		13.61-	CRÉDIT PIÈCES CHALET SPORTS	
					46.08
TELU COMMUNICA- TIONS INC.	23-03-09	2009-03-19	886.29	SERVICE FÉVRIER	
TELU					886.29
GOUVERNEMENT DU QUEBEC	25-03-09	20090325	3.08	AJUST. TPS & TVQ	
GOUVERNE					3.08
AREO-FEU LTEE	30-03-09	168295	1,056.51	GANTS, CHAPEAUX INCENDIE	
AREO					1,056.51
BUROPLUS ST-EX	30-03-09	764134	12.24	FOURNITURE BUREAU C/COMM.	
BURO		764541	18.14	FOURNITURE BUREAU URB.	
		765569	7.21	FOURNITURE BUREAU URB.	
					37.59
CENTRE CULTUREL & SPORTIF	30-03-09	2009-03-26	21.16	TELU(BTE TÉLÉPHONIQUE)	
CENTRE					21.16
FINANCIERE BANQUE NATIONA	30-03-09	2009-03-11	10,628.38	INT. U/EAU (218-1995)	
FINANCIE					10,628.38
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC INC	30-03-09	37414	19.14	GANTS DÉGRILLEUR	
FORTIN					19.14
HYDRO-QUEBEC	30-03-09	655 000 379 310	2,228.18	U/EAU MARS	
HYDRO					2,228.18
LABORATOIRE DE CA- NALISATION	30-03-09	42958	366.84	BRIS RUE DES CHÔTES	
LABORAT					366.84
LAROSE & FILS LTEE	30-03-09	370014	166.45	DISTRIBUTEURS C/COMM	
LAROSE		370271	688.47	PRODUITS D'ENTR. C/COMM.	
		370465	74.72	PRODUITS D'ENTRETIEN	
					929.64
MÉCANIQUE CHEZ DAN (2006)	30-03-09	5940	20.82	PNEU SURFACEUSE PATI- NOIRE	
MECA					20.82
PITNEYWORKS	30-03-09	2009-03-24	112.83	CARTOUCHE ENCRE TIM- BREUSE	
PITNEYWO					112.83
PRODUITS CHIMIQUES CCC LT	30-03-09	M56119 6	2,432.95	PERMANGANATE U/EAU	
PRODUIT					2,432.95
STANDARD LIFE	30-03-09	2009-03-27	1,259.76	NO. 31722 AVRIL	
STANDARD					1,259.76
BANQUE NATIONALE DU CANADA	31-03-09	0428	53.52	ESSENCE INCENDIE	
ULTRAMAR		1530	27.57	ESSENCE INCENDIE	
		3662	86.43	ESSENCE INCENDIE	
		2009-03-31	.84-	ESCOMPTE ULTRAMAR	
					166.68
					TOTAUX 42 CHEQUES 68,920.51

COMPTES À PAYER DE MARS 2009

ASCENSEURS THYSSENKRUPP		669.12 (1)
270121522 ENTRETIEN ASCENSEUR		669.12 ENTR. AVRIL, MAI & JUIN
BELL MOBILITE PAGETTE		221.15 (1)
222000331 TEL.2464, & PAGETS (9)		51.91 MESSAGERS INC. & P/R
223100331 TELEPHONE & MESSAGERS		169.24 MESSAGERS INC. & P/R
BIOLAB - DIVISION THETFORD		436.94 (2)
241200411 ANALYSE DE L'EAU		33.30 ANALYSE D'EAU
241200411 ANALYSE DE L'EAU		403.64 ANALYSE D'EAU
BLOUIN & FRERES AUTOMOBILES		219.86 (1)
232000525 ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE		219.86 BATTERIE GMC
BUROPLUS ST-EX		734.84 (3)
270120526 ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM		168.17 TABLEAU LIÈGE C/COMM.
232000670 PAPETERIES DIVERSES - VOIRIE		46.17 FOURNITURE BUREAU URB.
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES		306.16 FOURNITURE BUREAU URB.
261000670 URBANISME - PAPETERIES		46.17 FOURNITURE BUREAU URB.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AVRIL 2009

270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	168.17	TABLEAU LIÈGE C/COMM.
CAISSE POPULAIRE DE STE-CROIX		15 578.64	(2)
5513825000	RQAP A PAYER	724.41	REMISE MARS 2009
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	1 827.78	REMISE MARS 2009
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	4 462.62	REMISE MARS 2009
5513850000	R.R.Q. A PAYER	3 162.82	REMISE MARS 2009
5513810000	IMPOT FEDERAL SPEC.A PAYER	1 935.12	AVEC ASSURANCE MARS 2009
5513821000	ASSURANCE-EMPLOI SPE A PAYER	550.46	AVEC ASSURANCE MARS 2009
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	1 968.04	SANS ASSURANCE MARS 2009
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	947.39	SANS ASSURANCE MARS 2009
CARON JULIE		162.00	(1)
223100310	DEPLACEMENT - PR/REONDANTS	162.00	FORMATION LAURIER- STATION
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES		234.96	(1)
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	234.96	REMISE MARS 09
COMMISSION DE LA SANTE ET DE		10 988.81	(1)
219000499	AUTRES FRAIS - ADM. GENERALE	65.00	COTISATION & AJUSTE- MENT
5829100000	FRAIS PAYES D'AVANCE C.S.S.T.	10	COTISATION & AJUSTE- MENT
		898.70	
126900000	INTERETS - AUTRES	25.11	COTISATION & AJUSTE- MENT
EXCAVATION REJEAN LEMAY INC.		95.94	(1)
270135443	ENLEVEMENT DE LA NEIGE	95.94	ENLEVER NEIGE CHALET SPORTS
FEDERATION QUEBECOISE DES		9.60	(1)
241500322	FRET, MESSAGERIE - RESEAU DISTRIBUTION	9.60	TRANSPORT DÉTEC- TEUR
FERME ROXSAM INC.		283.82	(1)
5513100000	COMPTES A PAYER	283.82	REMB. TAXES & INTÉ- RÊTS
FRECHETTE BERTRAND		132.00	(1)
213000310	DEPLACEMENT & REPRE. ADM.	132.00	FRAIS DÉPLACEMENT MARS
GARAGE GEORGE MANAWIEL INC.		1 918.88	(1)
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	1 918.88	RÉP.CARR. & PEINTURE SAVANA
GROUPE CASTONGUAY INC.		209.23	(1)
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	209.23	ENTR. SENTINELLE C/COMM.
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.		925.58	(2)
262200349	ART. PROMOTIONNEL AUTRES	361.20	SIGNETS
270291959	SUBV. ASS. LOISIR/CULT. (OBNL)	564.38	PUB. RECRUTEMENT MEMBRES
JOHN MEUNIER INC.		9.71	(1)
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMI- QUES	9.71	BROSSES À CYLINDRE
KOLÉO STUDIO MULTIMÉDIA		50.79	(1)
259001499	POLITIQUE FAM - COMITE FAMILLE	50.79	AFFICHE C/FAMILLES
LAPLANTE RÉBECCA		162.00	(1)
223100310	DEPLACEMENT - PR/REONDANTS	162.00	FORMATION LAURIER- STATION
LES MAGASINS KORVETTE LTEE		9.69	(1)
241200660	PRODUITS D'ENTR. - U/EAU PO- TABLE	9.69	PIÈCES U/EAU
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY		91.10	(2)
270230670	ACHATS DE VOLUMES	56.55	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	34.55	ACHATS VOLUMES
MÉCANIQUE CHEZ DAN (2006) INC.		718.94	(1)
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	718.94	RÉP.POULIE,POMPE,NET TOYER & AJUSTER FREINS DAKOTA
MILOT, STEPHANE		57.70	(1)
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	57.70	FRAIS DÉPLACEMENT MARS

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AVRIL 2009

MINISTERE DES RESSOURCES NATURELLES	24.00 (1)
213000670 PAPERIE - FOUR., IMP. LIVRES	24.00 AVIS MUTATION
MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L.	418.37 (1)
219000412 SERV. PROFESSIONNEL - AVOCAT	418.37 HON. RADIATIONS (J.L. Leclerc)
PARENT NICOLAS	162.00 (1)
223100310 DEPLACEMENT - PR/REONDANTS	162.00 FORMATION LAURIER-STATION
PETITE CAISSE	107.51 (1)
211000670 FOURN. BUREAU, IMPRIMES & LI	39.31 RENFLOUEMENT
262100341 PUBL PROMOTION IND. & COM-MERCE	37.17 RENFLOUEMENT
213000321 TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	31.03 RENFLOUEMENT
PETITE CAISSE SENTIER PEDESTRE,SKI	259.14 (1)
270190631 ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	170.01 ESSENCE, PIÈCES & ACC.
270190522 ENTR. PISTES DE SKI FOND	89.13 ESSENCE, PIÈCES & ACC.
PUBLICATIONS LE PEUPLE	221.01 (1)
261000341 PUBLICITE & INFO. - URBANISME	221.01 AVIS PUBLIC (RÈGL.ZONAGE)
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS	698.90 (14)
232000522 ENT. ET REP. - GARAGE MUNIC.	15.00 CONTROLE VENTILATEUR
232000525 ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	5.29 ENTRETIEN DAKOTA
232000525 ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	3.41 ENTRETIEN DAKOTA
270120526 ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	12.86 LAMPE POCHE C/COMM.
270120526 ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	14.87 PIÈCES & ACC. C/COMM.
259000522 ENT. ET REP. CHALET SPORTS	18.53 ENTR. TOILETTE CHALET SPORTS
270120522 ENT. ET REP. - CENTRE COMM.	22.60 PIÈCES & ACC. SALLE
232000650 PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	7.36 RUBAN CONDUIT VOIRIE
232000526 ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	19.27 CISEAU TOLE VOIRIE
241200521 ENT.ET REP. - USINE EAU POTABLE	87.49 MOULURE & VIS TOLE U/EAU
270120522 ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	39.09 PEINTURE, PINCEAU C/COMM.
241300635 PROD. CHIMIQUES-RESEAU AQUEDUC	420.46 CHLORE RÉ. AQUEDUC
232000526 ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	26.68 BROSSE (LAVAGE CAMIONS)
270120526 ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	5.99 VIS BOIS (COM.FAMILLES)
ROY DENIS	27.00 (1)
223100310 DEPLACEMENT - PR/REONDANTS	27.00 FORMATION LAURIER-STATION
SADC DE LOTBINIERE	350.00 (1)
269000494 PUBLI. - PROMOTION TERRITOIRE	350.00 KIOSQUE (RENDEZ-VOUS EMPLOI)
SUPERMARCHE STE-CROIX INC.	41.71 (2)
262200349 ART. PROMOTIONNEL AUTRES	13.59 ACHATS SALON EMPLOI
270120660 PROD. ENTRETIEN - C. COMMUNAUT	28.12 PRODUITS D'ENTRETIEN
SYSTEMES SECURITE CONCEPT ENR.	111.75 (1)
261000650 PIECES & ACCESS. - URBANISME	111.75 SONNETTE ALARME URB.
TELU COMMUNICATIONS INC.	61.36 (1)
241200331 TELEPHONE - U/EAU 796-2180	61.36 U/EAU MARS
TELU MOBILITE	140.47 (1)
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	57.48 SERVICE MARS
270120331 TELEPHONE CELL.- C/COMM.	28.91 SERVICE MARS
211000331 TELEPHONE CELL. 806-6809	54.08 SERVICE MARS

Total : 36 544.52

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AVRIL 2009

082-2009

RAPPORTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2008

Monsieur Jacques Gauthier commente les états financiers.

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter les états financiers et le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé au 31 décembre 2008, tels que préparés par Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette, c.a..

083-2009

DÉMISSION DE MME CLAUDINE FONTAINE, TECHNICIENNE EN URBANISME

Monsieur Jacques Gauthier annonce la démission de Mme Claudine Fontaine, technicienne en urbanisme, à compter du 16 avril prochain. Elle occupait ce poste depuis décembre 2003.

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la démission de madame Claudine Fontaine et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli tout au cours de ces cinq dernières années au sein du Service de l'urbanisme.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

084-2009

COMPTE À PAYER

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE MARS 2009 - RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 22 FÉVRIER AU 28 MARS 2009	DIRECTEUR DES LOISIRS	4 141.55
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	12 599.50
	AVANTAGES SOCIAUX	2 429.06
	SOUS-TOTAL	19 170.11

FRAIS DE FINANCEMENT MARS 2009

FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	50.00
	TOTAL	19 220.11

COMPTES PAYÉS DE MARS 2009 - RATIFICATION

LES FROMAGES SAPUTO S.E.N.C.09-03-09	192018180	146.58	ACHATS RESTAURANT FROMAGE	146.58	
L'ART A Z	09-03-09	300715	28.22	LETTRAGE RESTAURANT	28.22
L'ART					28.22
ROGERS SANS-FIL	09-03-09	4894463929	44.53	SERVICE FÉVRIER	44.53
ROGERS					44.53
CAISSE POPULAIRE DE STE-CROIX	10-03-09 2009-03-10	3,059.68	REMISE FÉV. 2009		3,059.68
CAISSE M					3,059.68
CAISSE POPULAIRE DE STE-CROIX	10-03-09 2009-03-10	845.59	AVEC ASS. FÉV. 2009		
CAISSE R	2009-03-10-1	643.17	SANS ASS. FÉV. 2009		1,488.76
CENTRALE DES SYNDICATS DE	10-03-09	2009-03-10	202.98	REMISE FÉV. 2009	202.98
CENTRALE					202.98
ALEX COULOMBE LTEE	16-03-09	1011067420	224.09	ACHATS RESTAURANT	224.09
ALEX					224.09

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AVRIL 2009

D. BERTRAND ET FILS INC.	16-03-09	1500463	605.59	ACHATS RESTAURANT	
D.BERTRA		238844	479.46	ACHATS RESTAURANT	
					1,085.05
LES FROMAGES SAPUTO S.E.N.C.	16-03-09	192018354	146.58	ACHATS RESTAURANT	
FROMAGE					146.58
HYDRO-QUEBEC	16-03-09	619 000 395 511	2,755.09	ARÉNA FÉVRIER	
HYDRO		658 600 180 115	5,183.32	GLACE FÉVRIER	
					7,938.41
LES EMBALLAGES L. BOUCHER	16-03-09	811585	232.47	ACHATS RESTAURANT	
LES EMBA					232.47
LES ENTREPRISES J.-R. AUGER	16-03-09	2838	112.88	ABRASIF ARÉNA	
LES ENTR		2872	141.09	ABRASIF ARÉNA	
		2839.	73.37	ABRASIF ARÉNA	
					327.34
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	16-03-09	20564912	3,886.62	ACHATS BAR	
MOLSON		93748665	1,046.45-	CREDIT ACHATS BAR	
					2,840.17
CHOQUETTE CKS	23-03-09	0202664	129.14	THERMOSTAT	
CHOQUETT					129.14
LES FROMAGES SAPUTO S.E.N.C.	23-03-09	192018542	146.58	ACHATS RESTAURANT	
FROMAGE					146.58
GROUPE CASTONGUAY INC.	23-03-09	39800	484.91	ENIR. & RÉP. FRITEUSE	
GAETAN					484.91
PAUSE-CAFÉ SOLEIL	23-03-09	53950	94.03	ACHATS RESTAURANT	
PAUSE					94.03
STAR CHOICE TELEVISION NE	23-03-09	2009-03-19	40.62	SERVICES FÉVRIER	
STAR CHO					40.62
TELUS COMMUNICATIONS INC.	23-03-09	2009-03-19	322.18	SERVICES FÉVRIER	
TELUS					322.18
FORMATION URGENGE VIE	30-03-09	11715	2,565.65	DÉFIBRILLATEUR	
FORMA					2,565.65
LES FROMAGES SAPUTO S.E.N.C.	30-03-09	192018720	104.70	ACHATS RESTAURANT	
FROMAGE					104.70
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	30-03-09	20578581	2,582.45	ACHATS BAR	
MOLSON					2,582.45
P. AUBUT INC.	30-03-09	1793903	3,714.94	CAMÉRA SURVEILLANCE	
P. AUBUT					3,714.94
STANDARD LIFE	30-03-09	2009-03-27	883.97	NO 31722 AVRIL	
STANDARD					883.97
SUPERMARCHE STE-CROIX INC	30-03-09	2164	46.26	ACHATS RESTAURANT	
SUPER					46.26
					TOTAUX
			25	CHEQUES	28,880.29

COMPTES À PAYER DE MARS 2009

BRASSERIE MOLSON O'KEEFE		-772.67 (1)
270181610	ACHATS - BAR	-772.67 CRÉDIT ACHATS BAR
CAISSE POPULAIRE DE STE-CROIX		5 586.97 (3)
5513810000	IMPOT FED. A PAYER (ASS.COLL.)	737.29 AVEC ASSURANCE MARS
5513821000	C.A.C. A PAYER (AVEC ASS. COLL.)	322.39 AVEC ASSURANCE MARS
5513850000	R.R.Q. A PAYER	1 444.60 REMISE MARS 2009
5513820000	RQAP A PAYER	194.16 REMISE MARS 2009
5513840000	IMPOT PROV. A PAYER	1 664.84 REMISE MARS 2009
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	459.04 REMISE MARS 2009
5513825000	C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COLL.)	188.49 SANS ASSURANCE MARS
5513815000	IMPOT FED. A PAYER (SANS ASS.COLL.)	576.16 SANS ASSURANCE MARS
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES		249.78 (1)
5513880000	COTISATION SYNDICALE A PAYER	249.78 REMISE MARS 2009
CHOQUETTE CKS		264.19 (1)
270165526	ENTR.&REP.-EQUIPEMENT (RESTAU)	264.19 ÉLÉMENT FRITEUSE

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AVRIL 2009

CIMCO REFRIGERATION		-72.88 (1)
270160521	ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	-72.88 CRÉDIT PIÈCES REFRIGÉRATION
CLAUDE GARNEAU		170.10 (1)
270180610	ACHATS - RESTAURANT	170.10 ACHATS RESTAURANT
COMMISSION DE LA SANTE ET		3 011.53 (1)
5829100000	FRAIS PAYES D'AVANCE - CSST	169.97 COTISATION
126100000	INTERETS BANQUE & PLACEMENT	8.71 COTISATION
270120999	FRAIS GESTION CSST & AUTRES	65.00 COTISATION
5829100000	FRAIS PAYES D'AVANCE - CSST	2 767.85 COTISATION
EXCAVATION REJEAN LEMAY INC.		436.54 (2)
270175443	ENLÈVEMENT NEIGE EXTÉRIEURE	88.04 ENLEVER NEIGE ARÉNA
270175443	ENLÈVEMENT NEIGE EXTÉRIEURE	348.50 ENLEVER NEIGE ARÉNA
KORVETTE		24.13 (2)
270180610	ACHATS - RESTAURANT	16.71 ACHATS RESTAURANT
270180665	BIENS NON DURABLES-RESTAURANT	7.42 ACHATS RESTAURANT
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC		32.00 (1)
270125494	ASSOCIATIONS & ABONNEMENTS	32.00 DÉCLARATION ANNUELLE
PETITE CAISSE		393.90 (1)
270181660	PRODUITS ENTRETIEN - RESTAURANT	6.00 RENFLOUEMENT
270125321	TIMBRES-POSTES	18.29 RENFLOUEMENT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	14.70 RENFLOUEMENT
270148670	PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE	74.48 RENFLOUEMENT
270180640	PIECES & ACCESSOIRES - ARENA	33.28 RENFLOUEMENT
270166526	ENTR. & REP. - EQUIP. BAR	4.04 RENFLOUEMENT
270181610	ACHATS - BAR	92.88 RENFLOUEMENT
270125331	TELEPHONE	15.14 RENFLOUEMENT
270181660	PRODUITS ENTRETIEN - RESTAURANT	12.00 RENFLOUEMENT
270181610	ACHATS - BAR	123.09 RENFLOUEMENT
PRODUITS CAPITAL INC.		430.96 (1)
270180660	PRODUITS D'ENTRETIEN-ARENA	430.96 PRODUITS D'ENTRETIEN
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC		25.88 (1)
270160522	ENTR. & REPARATION- BÂTIMENT	25.88 PIÈCES & ACC.
ROGERS SANS-FIL		44.53 (1)
270125331	TELEPHONE	44.53 SERVICE MARS
SAPUTO PRODUITS LAITIERS CANADA S.E.N.C.		83.76 (1)
270180610	ACHATS - RESTAURANT	83.76 ACHATS RESTAURANT
SUPERMARCHE STE-CROIX INC.		109.80 (4)
270180610	ACHATS - RESTAURANT	29.26 ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	8.63 ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	35.51 ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	36.40 ACHATS RESTAURANT
TAXI COLIS		16.93 (1)
270155322	FRET & MESSAGERIES	16.93 TRANSPORT THERMOSTAT
		TOTAL 10 035,45

085-2009

RÉPARATION DU COMPRESSEUR N° 4 – SOUMISSION(S)

Une (1) soumission reçue :

➤ Cimco Réfrigération

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AVRIL 2009

Compresseur n° 4

Option 1 : réparation du compresseur

○ Fourniture des pièces	2 119,00 \$
○ Main-d'œuvre, frais de kilométrage et dépenses (prix budgétaire)	2 800,00 \$
	<hr/>
	4 919,00 \$

Suite à l'évaluation interne du compresseur n° 4 afin de pallier à toute éventualité advenant le cas que le compresseur soit trop usé ou abîmé pour être réparé, un budget additionnel de ± 5 000 \$ peut-être requis pour le remplacement complet de ce dernier ou une partie de cette somme servira à couvrir les frais pour des pièces supplémentaires nécessaires à la remise à neuf du compresseur. Un rapport au préalable nous sera fourni.

Option 2 : remplacement du compresseur

○ Compresseur	6 895,00 \$
○ Matériaux d'installation	285,00 \$
○ Main d'œuvre (18 hres + camion et dépenses)	1 400,00 \$
	<hr/>

8 580,00 \$

Les prix indiqués excluent toutes taxes.

ATTENDU la recommandation du directeur des loisirs, M. Gérald Plamondon, à l'effet d'opter pour l'option 1;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Cimco Réfrigération pour la réparation du compresseur n° 4 selon l'option 1 au prix de 4 919,00 \$, en sus des taxes.

086-2009

RAPPORTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2008

Les états financiers sont remis à chacun des membres du conseil.

M. Michel Routhier commente les états financiers.

Produits:

Recettes:	255 143 \$
Contribution au déficit:	59 159 \$
Contribution du surplus affecté aux loisirs	35 183 \$

Sous-total: 349 485 \$

Charges:

Opérations:	227 803 \$
Administration:	77 322 \$
Immobilisations:	36 360 \$
Remboursement dette long terme:	8 000 \$

Total: 349 485 \$

Participation municipale réelle au déficit:	(94 342 \$)
--	--------------------

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter les états financiers et le rapport du vérificateur tels que préparés par Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette, c.a..

CONGRÈS

087-2009

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (AQAIRS)

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'autoriser le directeur des loisirs, M. Gérald Plamondon, à participer au congrès de l'Association Québécoise des Arénas et des Installations Récréatives et Sportives, lequel se tiendra du 31 mai au 03 juin 2009 à Val-d'Or.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AVRIL 2009

Que les frais d'inscription au montant de 310,40 \$ (incluant toutes taxes) soient défrayés par le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc..

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget autorisé pour ce congrès, soit allouée au directeur des loisirs pour couvrir ses frais d'hébergement, de repas et déplacement, sur présentation de factures et reçus à une séance ultérieure.

088-2009

CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ)

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'autoriser le directeur des travaux publics, monsieur Stéphane Milot, à participer au congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, lequel se tiendra les 30 avril, 1^{er} et 2 mai 2009 au Loews Le Concorde de Québec.

Que les frais d'inscription au montant de 507,93 \$ (incluant toutes taxes) soient défrayés par la municipalité.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget autorisé pour ce congrès, soit allouée au directeur des travaux publics pour couvrir ses frais de repas et déplacement, sur présentation de factures et reçus à une session ultérieure.

089-2009

L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bertrand Fréchette, à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, lequel se tiendra les 6, 7 et 8 mai 2009 au Hilton Lac-Leamy de Gatineau.

Que les frais d'inscription au montant de 395,06 \$ (incluant toutes taxes) soient défrayés par la municipalité.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget autorisé pour ce congrès, soit allouée au directeur général pour couvrir ses frais d'hébergement, de repas et déplacement, sur présentation de factures et reçus à une session ultérieure.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

090-2009

COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES DE SAINTE-CROIX

Monsieur David Dumais, représentant pour cet organisme, est présent à cette assemblée;

ATTENDU QUE la Coopérative jeunesse de services en est à sa huitième édition, laquelle a démarré ses opérations à Sainte-Croix à l'été 2002;

ATTENDU QUE la création de la coopérative a été initiée par des concitoyens de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE cette coopérative a comme objectif de répondre au besoin de trouver un emploi d'été, initier les jeunes au fonctionnement démocratique d'une association, à l'organisation collective de travail, à la gestion coopérative et aux rouages du marché;

ATTENDU QUE l'activité est offerte aux jeunes fréquentant l'école secondaire Pamphile-Le May;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de verser à Coopérative jeunesse de services de Sainte-Croix une somme de 250,00 \$ à titre d'appui financier dans le cadre de leur activité pour la saison estivale 2009.

SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION SALARIALE

091-2009

MODIFICATION À LA RÉOLUTION N^o 073-2008

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AVRIL 2009

ATTENDU la résolution n° 073-2008;

ATTENDU QU'il est requis d'apporter la modification suivante :

QUE les taux de salaire demandés soient indexés à l'avenir (2009) annuellement selon l'indice des prix à la consommation tel que publié par Statistiques Canada, au 31 décembre de chaque année. L'augmentation ne peut-être moindre que le taux accordé aux employés syndiqués de la municipalité, sauf en cas de renouvellement de convention (rattrapage salarial 1^{ère} année).

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la modification proposée à la résolution n° 073-2008.

RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ INCENDIE

AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT N° 425-2009)

Avis de motion est donné par Michel Cameron, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera un projet de règlement relativement à la sécurité incendie de la municipalité.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS DE SAINTE-CROIX

092-2009

ENGAGEMENT DE M. NICOLAS PARENT

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'engager M. Nicolas Parent de Saint-Édouard pour agir au sein du Service de premiers répondants de Sainte-Croix. L'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches confirmera que cette personne a suivi et réussi la formation de premiers répondants.

Les conditions salariales sont celles prévues aux prévisions budgétaires.

093-2009

ENGAGEMENT DE MME JULIE CARON

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'engager Mme Julie Caron de Sainte-Croix pour agir au sein du Service de premiers répondants de Sainte-Croix. L'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches confirmera que cette personne a suivi et réussi la formation de premiers répondants.

Les conditions salariales sont celles prévues aux prévisions budgétaires.

URBANISME

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (RAPPORT 18 MARS 2009)

DÉPÔT

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la séance régulière du 18 mars 2009.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

094-2009

EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC., LOT 3 592 126

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de Excavation Réjean Lemay inc. et localisée à : rue Leclerc, Sainte-Croix, lot 3 592 126, qui vise à permettre le lotissement des parties 3 à 8 du lot 3 592 126 ayant des profondeurs actuelles variant de 28,59 à 29,35 mètres au lieu de 30 mètres selon le règlement de lotissement n° 390-2007, article 4.1.1.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AVRIL 2009

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de Excavation Réjean Lemay inc., lot 3 592 126, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 426-2009 AUX FINS DE MODIFIER LE « RÈGLEMENT DE ZONAGE » NUMÉRO 389-2007 (NORMES POUR AFFICHAGE COMMERCIAL EN ZONE AGRICOLE)

095-2009

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 389-2007 de façon à :

- Modifier les articles 12.2.1 et 12.2.1.1 afin d'établir des normes d'affichage commercial en zone agricole.

IL EST PROPOSÉ PAR : MICHEL CAMERON

APPUYÉ PAR : GRATIEN TARDIF

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 426-2009 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le projet de règlement numéro 426-2009 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 426-2009 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Michel Cameron, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le projet de règlement numéro 426-2009.

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ " RÈGLEMENT DE ZONAGE " DE FAÇON À :

- Modifier les articles 12.2.1 et 12.2.1.1 afin d'établir des normes d'affichage commercial en zone agricole.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 427-2009 AUX FINS DE MODIFIER LE « RÈGLEMENT DE ZONAGE » NUMÉRO 389-2007 (AGRANDISSEMENT D'UNE UTILISATION DU SOL DÉROGATOIRE EN ZONE AGRICOLE)

096-2009

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AVRIL 2009

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 389-2007 de façon à :

- Modifier l'article 17.5.2 afin de permettre l'agrandissement d'une utilisation du sol dérogatoire en zone agricole.

IL EST PROPOSÉ PAR : MICHEL CAMERON

APPUYÉ PAR : BERCHMANS DANCAUSE

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 427-2009 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le projet de règlement numéro 427-2009 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 427-2009 entrera en vigueur conformément à la loi.

VOIRIE

PROLONGEMENT DE LA RUE LECLERC ET DU CHEMIN DE L'AQUEDUC

DÉPÔT DU CERTIFICAT EN VERTU DE L'ARTICLE 555 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (LERM)

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 424-2009

Dépôt du certificat par le directeur général et secrétaire-trésorier.
Tenue du registre : le 11 mars 2009 de 9 : 00 à 19 : 00 heures.
Signature(s) au registre : 0

DÉVELOPPEMENT DE LA RUE TARDIF (PHASE 1) DOSSIER 502628

097-2009

LOTISSEMENT

ATTENDU le plan projet de lotissement émis le 04 mars 2009 pour le développement de la rue Tardif (phase 1) dossier 502628, tel que préparé par Laurent Beurivage, arpenteur-géomètre, sous sa minute 17992;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter ledit plan projet de lotissement;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le plan projet de lotissement présenté tel que préparé par Laurent Beurivage, arpenteur-géomètre.

098-2009

ENTENTE AVEC LE PROMOTEUR

ATTENDU QUE le promoteur « Excavation Réjean Lemay inc. » de Sainte-Croix manifeste son intention de prolonger la rue Tardif pour y faire du développement résidentiel jusqu'à la rue Leclerc;

ATTENDU la réglementation actuelle relative au nouveau développement et portant les numéros 262-1999 et 337-2004;

ATTENDU QUE la municipalité procédera elle-même à la réalisation des travaux d'infrastructure, en régie, pour le prolongement demandé;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AVRIL 2009

ATTENDU QUE la machinerie du promoteur sera priorisée pour la réalisation des travaux dans la mesure que celle-ci est appropriée et n'a pas pour effet d'augmenter le coût du projet;

ATTENDU QUE les parties conviennent de l'entente suivante relativement aux travaux d'infrastructure et à la réalisation de nouvelles constructions résidentielles sur les lots projetés visés par le projet numéro 502628 :

Nature des travaux du prolongement de la rue Tardif, lot 3 592 126 :

- Plan projet de lotissement préparé par M. Laurent Beurivage, arpenteur-géomètre, sous sa minute 17992, plan révisé du 03 mars 2009, des lots projets numérotés un (1) à dix-sept (17) pour les fins de présentation. Un minimum de dix (10) terrains pour la construction est visé par le présent projet de la phase un (1), soit les lots projets numérotés quatre (4) à huit (8) et treize (13) à dix-sept (17).
- Pose complète des services d'aqueduc et d'égouts tels que requis par le règlement numéro 262-1999;
- Infrastructure de rue complète pour le premier bloc de 10 terrains (comprenant l'éclairage public);

Engagement(s) du promoteur :

Puisque la municipalité agira elle-même à la construction des infrastructures complètes en lieu et place du promoteur « Excavation Réjean Lemay inc. », le promoteur s'engage à participer financièrement à ce projet en vue de la réalisation de nouvelles constructions selon les exigences suivantes :

- a) de construire cinq (05) unités de logement sur les lots projets numérotés 4, 6, 8, 14 et 16;
- b) de fixer à 150,000. \$ chacune la valeur minimale imposable de l'immeuble (terrain & bâtiment) après construction, s'il s'agit d'un seul logement;
- c) de livrer deux unités de logement par année au 31 décembre, dont les premières au 31 décembre 2011;

Phase n° 1 : - lots projets 4, 6, 8, 14 et 16 (5 terrains).

Phase n° 2 : - À déterminer la répartition des lots projets restants 1 à 3, 9 à 12 (7 terrains).

- d) de plus, le promoteur devra céder à la municipalité et conformément à la réglementation en vigueur, la partie de lot de rue requis pour procéder à la pose des infrastructures telle que montrée au plan projet de lotissement préparé par Laurent Beurivage, arpenteur-géomètre, sous sa minute 17992, et portant le lot numéro 3 592 126.

Participation du promoteur :

- Participation financière d'une somme correspondante à 15% du coût global net du projet présentement estimé à 143 350 \$ et couvrant des frais d'honoraires professionnels pour la préparation des plans, devis et demande d'un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs. Sont aussi inclus les travaux d'infrastructure, la surveillance des travaux, l'éclairage public, le laboratoire, les frais de notaire, les imprévus et contingences, le tout suivant l'acceptation des travaux par le conseil et sur recommandation de la firme d'ingénieur au projet;
- Cession à la municipalité des lots projets numérotés 5, 7, 13, 15, 17 (5 terrains) prêts à construire, à titre gratuit, en guise de compensation pour les travaux d'infrastructure réalisés par la municipalité pour le compte du promoteur.

Participation municipale :

- Réalisation complète des travaux d'infrastructure tels que définis à la réglementation en vigueur;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AVRIL 2009

Engagement mutuel entre les parties : Puisque les lots cédés par le promoteur à la municipalité seront des lots prêts à construire, et que le promoteur conservera également une partie des lots du projet phase un (1), soit 5 terrains, le promoteur et la municipalité s'engagent à vendre lesdits lots au prix du marché du secteur visé en respect mutuel de chacun et pour lequel l'acquéreur d'un lot, que ce soit du promoteur ou de la municipalité, devra rencontrer les obligations suivantes :

1. D'ériger une construction résidentielle sur le lot;
2. De demander son permis de construction résidentielle dans un délai requis de six (6) mois et de compléter ladite construction à l'intérieur d'une année suivant la date d'émission du permis; à défaut, l'acquéreur sera soumis à une pénalité de 200 \$/mois, soit 6,67 \$/jour, alors applicable au propriétaire actuel dudit lot ou subséquent. La pénalité exigible sera portée au compte de taxe de son propriétaire et sera considérée comme une créance due à la municipalité. Son mode de recouvrement sera assimilé tout comme s'il s'agissait d'une taxe foncière.
3. Dans l'éventualité que l'acquéreur désire revendre ledit lot, avant que soit débiter la construction, ce dernier aura l'obligation de céder à nouveau ledit lot soit au promoteur ou à la municipalité, selon le cas, pour le même prix vendu.

Réserve de 10% pour fins de parcs et terrain de jeux conformément à la loi :

- Réserve de 10% incluse à la cession, par le promoteur, des lots projets énumérés ci-haut à la municipalité, tels qu'ils sont montrés au plan projet de lotissement préparé par Laurent Beauvive, arpenteur-géomètre, sous sa minute 17992.

- **Travaux supplémentaires hors site :**

Sont inclus au projet global selon le cas.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la présente entente relativement au projet de la phase 1, et d'autoriser M. Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général, à signer ladite entente.

RÉFECTION DE VOIRIE AUX RUES LEGENDRE, DES SAULES ET DES PEUPLIERS

099-2009

RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET MISE EN PLAN (OFFRE DE SERVICE)

ATTENDU l'offre de service de la firme SNC-Lavalin inc. datée du 23 mars 2009 afin de préparer des relevés topographiques concernant les travaux de réfection de voirie aux rues Legendre, des Saules et des Peupliers pour un montant budgétaire de 7 280,43 \$, taxes incluses;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de mandater la firme SNC-Lavalin inc. à procéder à la préparation desdits relevés topographiques selon l'offre présentée.

NETTOYAGE DES RUES

100-2009

SOUMISSION(S)

Une (1) soumission reçue :

- Les Entreprises TREMA inc. 5 200,00 \$

Le prix indiqué exclut toutes taxes.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Les Entreprises TREMA inc. pour le prix de 5 200,00 \$, en sus des taxes.

HYGIÈNE DU MILIEU

USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD

CONSTRUCTION D'UN 3^E PUIIS ET D'INFRASTRUCTURES À SAINT-ÉDOUARD

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AVRIL 2009

101-2009

PARTICIPATION FINANCIÈRE N^O 24 DE SAINT-ÉDOUARD (G.P.C. EXCAVATION INC.)

IL est proposé par GratienTardif, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de payer à la municipalité de Saint-Édouard la somme de 23 888,92 \$ relativement aux travaux du projet de construction d'un 3^e puits et d'infrastructures à Saint-Édouard (phase II), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro CRF900022 datée du 09 mars 2009.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-CROIX

102-2009

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009

ATTENDU le dépôt des prévisions budgétaires pour l'année 2009;

<u>Revenus</u> :		226 104 \$
<u>Dépenses</u> :		
- Administration	53 851 \$	
- Conciergerie – Entretien	98 000 \$	
- Énergie – Taxes – Assurances et Sinistres	144 521 \$	
- Remplacement – Amélioration et Modernisation	72 000 \$	
- Financement/Contrepartie immobilière SHQ	107 467 \$	
- Service à la clientèle	<u>34 695 \$</u>	
Total des dépenses		510 534 \$
<u>Déficit</u> :		284 430 \$ =====
<u>Partage déficit</u>		
- SHQ		255 987 \$
- Municipalité de Sainte-Croix		28 443 \$

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Sainte-Croix demande à la municipalité et à la Société d'habitation du Québec d'approuver ledit budget pour l'année 2009;

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par GratienTardif, et résolu unanimement d'accepter le budget pour l'année 2009 tel que présenté.

LOISIRS ET CULTURE

PARC JEAN-GUY FOURNIER

103-2009

TARIFICATION DES ÉQUIPEMENTS

Grille tarifaire

Les taxes s'appliquent en sus aux tarifs indiqués

Terrain de soccer		1 heure	1 à 3 heures	> 3 heures
	A-B-D	10 \$	25 \$	40 \$
	C*		60 \$	100 \$
Chalet et abri	125 \$			
Chalet et balle		Jour	Soir	Jour & Soir
		125 \$	175 \$	250 \$

* Si éclairé, 35 \$/heure en sus.

Terrains de soccer :

Terrains A, B, D : pratiques et parties
Terrain C : UNIQUEMENT PARTIES
La location du chalet est en sus

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AVRIL 2009

Ligue de balle, 8 parties locales : 225 \$/équipe

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter les tarifs mentionnés au préambule pour la saison 2009.

104-2009

ÉQUIPEMENTS – SOUMISSION(S)

Deux (2) soumissions reçues :

Équipements suivants :

- Deux bancs
- Deux estrades
- Un filet de soccer
- Poussière à ligner

➤ Distribution Sports Loisirs	6 158,18 \$
➤ Le Groupe Sports-Inter Plus	6 592,54 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'achat à « Distribution Sports Loisirs » pour le prix de 6 158,18 \$, taxes incluses.

TERRAIN DE SOCCER

105-2009

RACHAT DE SERVITUDE D'HYDRO-QUÉBEC ET MANDAT

ATTENDU QU'Hydro-Québec accepte d'abandonner sa servitude de transport sur les lots numéros 3 592 249 et 3 590 822 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière lesquels lots sont la propriété de la municipalité de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE le prix demandé par Hydro-Québec pour l'abandon de la servitude est de quarante-huit cents le mètre carré (0,48\$/m²) plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE l'ensemble des conditions exigées par Hydro-Québec pour l'abandon de la servitude sont prévues dans l'offre envoyée par Hydro-Québec le 17 novembre 2008 ainsi que dans l'addenda qui y est annexé;

ATTENDU QUE l'offre d'abandon de servitude par Hydro-Québec est conditionnelle à l'établissement d'une servitude de distribution de 1,5 mètres de largeur de chaque côté du centre de la ligne en faveur d'Hydro-Québec et de TELUS Communications sur le fonds servant, soit sur deux parties du lot 3 590 822 et sur une partie du lot 3 592 249 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, lesquels lots sont la propriété de la municipalité de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE la municipalité a examiné la description technique préparée le 16 décembre 2008 par Laurent Beurivage, arpenteur-géomètre, sous le numéro 17 931 de ses minutes et la description technique préparée le 18 décembre 2008 et révisée le 10 mars 2009 par Laurent Beurivage, arpenteur-géomètre, sous le numéro 17 940 de ses minutes, lesquelles démontrent respectivement l'assiette de la servitude qui sera abandonnée et l'assiette de la servitude qui sera établie;

ATTENDU QU'un contrat d'abandon de servitude et qu'un contrat visant l'établissement d'une servitude devront intervenir entre les parties;

ATTENDU QUE des frais d'honoraires professionnels d'arpenteur-géomètre et de notaire sont à prévoir;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la proposition d'Hydro-Québec aux conditions prévues à l'offre quant à l'abandon de la servitude et quant à l'établissement d'une nouvelle servitude.

QUE Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer les contrats à intervenir entre les parties ainsi que tous les autres documents nécessaires pour donner plein effet aux présentes résolutions.

La présente résolution remplace la résolution numéro 326-2008.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AVRIL 2009

ROUTE VERTE (AXE N° 3) SUR LA ROUTE POINTE-PLATON

106-2009

APPROBATION DU TRACÉ ET ENGAGEMENT

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a reconduit jusqu'en mars 2013 son Programme d'aide au développement de la Route verte;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière gère déjà un tronçon de la Route verte n° 1 totalisant 25,44 km;

ATTENDU QUE la politique du MTQ lors de l'identification d'un nouveau tronçon de la Route verte sur une route numéroté prévoit que le ministère se charge des frais suivants :

- Pavage de l'accotement
- Signalisation

ATTENDU QU'il est souhaitable d'entrer dans les villages lors du passage de la Route verte pour favoriser le développement local;

ATTENDU QUE le MTQ ne défraie pas les coûts à l'intérieur des villages si on doit quitter la route numérotée;

ATTENDU QU'il serait souhaitable d'entrer dans le village de Saint-Antoine-de-Tilly et d'utiliser la route de la Pointe-Platon à Sainte-Croix;

ATTENDU QUE le MTQ paie 25% des coûts (peinture de la chaussée désignée et la signalisation) à l'extérieur des routes numérotées pour l'implantation de la Route verte;

ATTENDU QU'il y a de nombreux cyclistes qui empruntent le corridor de la route 132 entre les municipalités de Saint-Antoine-de-Tilly et Leclercville;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter le tracé de l'axe n° 3 de la Route verte entre Leclercville et Saint-Antoine-de-Tilly tel que proposé.

VARIA

CENTRE-FEMMES LOTBINIÈRE

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION CITOYENNE DES FEMMES DE LOTBINIÈRE

Dépôt de la déclaration citoyenne des femmes de Lotbinière par le directeur général et secrétaire-trésorier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Route verte...Information au tracé.

107-2009

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de lever la présente séance à 21 : 20 heures.

Jacques Gauthier
Maire

Bertrand Fréchette
Directeur général et secrétaire-trésorier